



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL D'ISSIGEAC**  
**RÉUNION ORDINAIRE DU 28 07 2020**

Date de la convocation : 23 07 2020

**PRESENTS** : CASTAGNER Jean-Claude, BIROT Patrick, CAPILLON Claude-Marie, CLEUET Florent, DE BEER Liesbeth, DE LAPOYADE Eliane, DELMARES Sébastien, DUBOIS Françoise, DUBOIS Eric, DUMONT Bernadette, GACHET Isabelle, LETOURNEUR-RENEE Marie-Chantal, NOBLET Jessica, VANTOMME Guy, VITRAC Jean-Pierre.

**PROCURATION(S)**: DUMONT Bernadette à VANTOMME Guy

**ABSENT(S) EXCUSE(S)** : NEANT

M(me) LETOURNEUR-RENEE Marie-Chantal, a été élu(e) secrétaire de séance

**1 COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID) - 2020/0036**

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Par ailleurs, l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 modifie les règles de fonctionnement de la commission communale des impôts directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'agents de la commune dans les limites suivantes :

- 1 agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions sus-énoncées, dressée par le conseil municipal.

La désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises soient équitablement représentées.

En cas de décès, de démission ou de révocation de trois au moins des membres de la commission, il est procédé dans les mêmes conditions à de nouvelles désignations.

Le mandat des commissaires ainsi désignés prend fin avec celui des commissaires choisis lors du renouvellement général du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**\*décide**, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms :

Commissaires Titulaires

1. DUBOIS Eric
2. CAPILLON Claude-Marie
3. VANTOMME Guy
4. SANCHEZ Sylvie
5. BIROT Patrick
6. VITRAC Jean-Pierre
7. NORGUET Yves
8. GACHET Isabelle
9. DE LAPOYADE Eliane
10. VANDERKAM Odile
11. LOMPRESZ Viviane
12. LASSERRE Jean Amédée

Commissaires Suppléants

13. NOBLET Jessica
14. CLEUET Florent
15. DELMARES Sébastien
16. SOULIER Geneviève
17. DUBOIS Françoise
18. DUBOIS Philippe
19. LETOURNEUR-RENEE Marie-Chantal
20. MARVIER Françoise
21. LIMOUSIN Michelle
22. PEDE Nathalie
23. RICO Vincent
24. DELIGEON François

**\* autorise** le Maire ou à défaut l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires

VOTES : 15	Dont 1	procuration(s)	POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION(S) : 0
------------	--------	----------------	-----------	------------	-------------------

**2 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE CLUB RUGBY (UAI) - 2020/0037**

Monsieur le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle à l'UAI afin de pallier les recettes générées par les animations annulées cette année en raison de la pandémie du Covid-19.

Le Club précisera, par courrier fin 2020, les dépenses du club qui ont été financées par l'attribution de cette subvention.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

**\*Emet un avis favorable** au versement de cette subvention d'un montant de 12 000€

**\*Autorise** le Maire ou à défaut l'adjoint à signer toutes les pièces nécessaires

VOTES : 15	Dont 1	procuration(s)	POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION(S) : 0
------------	--------	----------------	-----------	------------	-------------------

### 3 SDE 24 : ERADICATION DES LUMINAIRES « BOULES » - 2020/0038

La commune d'ISSIGEAC adhérente au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne (SDE 24), lui a transféré sa compétence éclairage public et a mis à disposition du Syndicat ses équipement, pour la réalisation de travaux neufs et de modernisation de son éclairage public.

Monsieur le Maire expose qu'il convient de remplacer les 2 luminaires « boules » de la commune. En effet, en éclairant davantage le ciel que le sol, ces luminaires sont énergivores et sources de pollution lumineuse.

L'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses **les interdit et ordonne leur élimination prochaine.**

Dans le cadre du règlement d'intervention de l'éclairage public adopté en comité syndical le 5 mars 2020, le SDE envisage un second et dernier programme de remplacement. Les opérations se dérouleront en 2021-2022 et un cofinancement sera sollicité auprès de l'Etat. Pour cela, le SDE 24 demande que les communes manifestent leur souhait de s'inscrire dans ce programme avant le 30 septembre 2020. Au-delà de cette date, la commune devra prendre en charge seule, le coût du remplacement ou la dépose des luminaires afin d'entrer en conformité avec la loi.

Aussi, il est proposé d'engager la commune dans le programme de remplacement des luminaires boules proposé par le SDE 24. Le Conseil, après en avoir délibéré :

**\*DEMANDE** l'inscription de la commune de « Nom de la commune » au second programme d'éradication des luminaires « boules » proposé par le SDE 24

**\*SOLLICITE** le SDE 24 afin de réaliser une estimation des travaux à réaliser et de leur coût ;

**\*Autorise** le Maire ou à défaut l'adjoint à signer toutes les pièces nécessaires

VOTES : 15	Dont 1	procuration(s)	POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION(S) : 0
------------	--------	----------------	-----------	------------	-------------------

### 4 SDE 24 : DEMANDE PROGRAMMATION DE TRAVAUX PALAIS DES EVEQUES - 2020/0039

Le Conseil, après en avoir délibéré :

**\*décide** d'ajourner la prise de décision.

VOTES : 15	Dont 1	procuration(s)	POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION(S) : 0
------------	--------	----------------	-----------	------------	-------------------

### 5 PERSONNEL COMMUNAL : DETERMINATION TAUX DE PROMOTION AVANCEMENT GRADE 2020 - 2020/0040

Conformément au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1994 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique (CT), le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Si le taux est inférieur à 100%, l'assemblée délibérante peut prévoir que, lorsque le nombre calculé n'est pas un entier, la décimale est ajoutée au nombre calculé l'année suivante.

**Vu l'avis du Comité Technique en date du 04.06.2020**

Le Maire propose aux membres du Conseil :

**\*de fixer** le taux suivant pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité :

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	RATIOS « PROMUS/PROMOUVABLES » (%)
Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint Technique Principal 1 <sup>ère</sup> classe	100%

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**\*Emet** un avis favorable

**\*Autorise** le Maire ou l'adjoint délégué à signer les pièces nécessaires.

VOTES : 15	Dont 1	procuration(s)	POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION(S) : 1
------------	--------	----------------	-----------	------------	-------------------

### 6 PERSONNEL COMMUNAL : RECRUTEMENT AGENTS CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT - 2020/0041

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 3-1 ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires ou d'agents contractuels territoriaux indisponibles,

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

\***d'autoriser** le Maire pour la durée de son mandat à recruter en tant que de besoins, des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires momentanément indisponibles.

\***de charger** le Maire de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées par leur profil.

\***de prévoir** à cette fin une enveloppe de crédits budgétaires.

\***Autorise** le Maire ou l'adjoint délégué à signer les pièces nécessaires.

VOTES : 15	Dont 1	procuration(s)	POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION(S) : 0
------------	--------	----------------	-----------	------------	-------------------

## 7 PARCOURS INTERPRETATION ZONE HUMIDE - 2020/0042

Vu la délibération 2019-0069 du 19 12 2019 « sentier interprétation zone humide : demande de subvention agence de l'eau pour signalétique »

Vu la réponse de l'Agence de l'eau stipulant que dans l'attente d'attribution de subvention, le commencement des travaux est autorisé,

Monsieur le Maire informe les membres qu'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence peut être lancée : besoin estimé inférieur à 40 000€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

\***d'autoriser** le Maire à lancer la procédure.

\***Autorise** le Maire ou l'adjoint délégué à signer les pièces nécessaires.

VOTES : 15	Dont 1	procuration(s)	POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION(S) : 0
------------	--------	----------------	-----------	------------	-------------------

MARIE D'ISSIGEAC  
(24560)



DORDOGNE

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL D'ISSIGEAC RÉUNION ORDINAIRE DU 06 10 2020

Date de la convocation : 01 10 2020

**PRESENTS** : CASTAGNER Jean-Claude, BIROT Patrick, ~~CAPILLON Claude-Marie~~, CLEUET Florent, DE BEER Liesbeth, DE LAPOYADE Eliane, DELMARES Sébastien, DUBOIS Françoise, DUBOIS Eric, DUMONT Bernadette, GACHET Isabelle, LETOURNEUR-RENEE Marie-Chantal, NOBLET Jessica, VANTOMME Guy, VITRAC Jean-Pierre.

**PROCURATION(S)** : CAPILLON Claude-Marie à DELMARES Sébastien

**ABSENT(S) EXCUSE(S)** : NEANT

M(me) LETOURNEUR-RENEE Marie-Chantal, a été élu(e) secrétaire de séance

### 1. SENTIER INTERPRETATION ZONE HUMIDE : CHOIX PRESTATAIRE POUR CREATION ET INSTALLATION SIGNALÉTIQUE - 2020/0043

Monsieur le Maire présente la proposition de scénarisation, création des contenus, conception des mobiliers et des médias complémentaires, fabrication des médias d'interprétation

Le Conseil, après en avoir délibéré

\***Emet** un avis favorable

\***Retient** le devis du bureau d'étude AU FIL DU TEMPS (24480 CADOUIN) pour un montant de **24 850€ HT** soit **29 820€ TTC**.

\***Autorise** le Maire ou à défaut l'Adjoint à signer toutes les pièces nécessaires.

VOTES : 15	Dont 1	procuration(s)	POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION(S) : 0
------------	--------	----------------	-----------	------------	-------------------

### 2. EQUIPEMENT SECRETARIAT DE MAIRIE : CASQUES TELEPHONIQUES - 2020/0044

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il est conseillé d'acquérir des casques afin d'équiper les postes téléphoniques de la Mairie.

Le Conseil, après en avoir délibéré

\***Emet** un avis favorable

\***Accepte** le devis de la société TELELEC (24755 BOULAZAC) pour un montant de **735€ HT** soit **882€ TTC**.

\***Autorise** le Maire ou à défaut l'Adjoint à signer toutes les pièces nécessaires.

VOTES : 15	Dont 1	procuration(s)	POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION(S) : 0
------------	--------	----------------	-----------	------------	-------------------

### 3. TRAVAUX DE VOIRIE : REFECTION DE CANIVEAUX - 2020/0045

En raison de la dégradation importante de certaines portions de trottoirs et du réseau d'eaux pluviales, Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire de faire réaliser des travaux d'urgence (petits travaux de maçonnerie).

Il présente différents devis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**\*Emet** un avis favorable

**\*Décide** d'accepter le devis de l'entreprise : MJM (24560 MONSAGUEL) pour un montant : 1 550€ (TVA non applicable)

**\*Autorise** Monsieur le Maire ou à défaut l'adjoint délégué à signer le ou les devis correspondants

VOTES : 15	Dont 1	procuration(s)	POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION(S) : 0
------------	--------	----------------	-----------	------------	-------------------

4. EVACUATION DES FIENTES DE PIGEONS PALAIS DES EVEQUES ET EGLISE ST FELICIEN - 2020/0046

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il est urgent d'assainir les pièces du Palais des Evêques et le clocher de l'église en enlevant les fientes et les pigeons morts.

Le Conseil, après en avoir délibéré

**\*Emet** un avis favorable

**\*Accepte** le devis de la société SOVEA GROUPE (33185 LA HAILLAN) pour un montant de **4750€ HT** soit **5700€ TTC**.

5. **\*Autorise** le Maire ou à défaut l'Adjoint à signer toutes les pièces nécessaires.

VOTES : 15	Dont 1	procuration(s)	POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION(S) : 0
------------	--------	----------------	-----------	------------	-------------------

6. TRAVAUX ELAGAGE - 2020/0047

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il est nécessaire de procéder à l'élagage et à la coupe de certains arbres.

\*Elagage : Marronniers et tilleuls Place de Château et rue Simone Grignon.

\*Coupe : saule pleureur et peuplier au City Stade et aux ateliers municipaux.

Le Conseil, après en avoir délibéré

**\*Emet** un avis favorable

**\*Accepte** le devis de l'entreprise RONGIERE (24150 VARENNES) pour un montant de **3840€ HT** soit **4608€ TTC**.

**\*Autorise** le Maire ou à défaut l'Adjoint à signer toutes les pièces nécessaires.

VOTES : 15	Dont 1	procuration(s)	POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION(S) : 0
------------	--------	----------------	-----------	------------	-------------------

7. MISE AUX NORMES PROTECTION INCENDIE LOCAL UAI - 2020/0048

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il est nécessaire de procéder à la mise aux normes du local communal : alarme et parafoudre.

Le Conseil, après en avoir délibéré

**\*Emet** un avis favorable

**\*Accepte** les devis de l'entreprise EGB PEREIRA (24510 ISSIGEAC) pour un montant de :

- alarme de type 4 système à pile : **175€ HT** soit **210€ TTC**.

- parafoudre : **564€ HT** soit **676.80€ TTC**

**\*Autorise** le Maire ou à défaut l'Adjoint à signer toutes les pièces nécessaires.

VOTES : 15	Dont 1	procuration(s)	POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION(S) : 0
------------	--------	----------------	-----------	------------	-------------------

8. EXTENSION ASSAINISSEMENT COLLECTIF RUE DE LA CROIX DE L'ORME : RACCORDEMENT DE DEUX BATIMENTS - 2020/0049

Vu la nécessité de procéder à la pose de 2 tabourets pour les parcelles suivantes :

\*section B n°912 et B 913 « Rue de la Croix de l'Orme»

Le Conseil, après en avoir délibéré

**\*Emet** un avis favorable

**\*Accepte** le devis de l'entreprise EUROVIA (24100 BERGERAC) pour un montant de **12 313.44€ HT** soit **14 776.13€ TTC**.

**\*Autorise** le Maire ou à défaut l'Adjoint à signer toutes les pièces nécessaires.

VOTES : 15	Dont 1	procuration(s)	POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION(S) : 0
------------	--------	----------------	-----------	------------	-------------------

9. LOCAL TENNIS CLUB : ASSISTANCE A MAITRISE OUVRAGE - 2020/0050

Monsieur Florent CLEUET quitte la séance

Il s'agit d'une mission d'assistance technique à Maîtrise d'Ouvrage se rapportant à l'élaboration du Dossier de Consultation aux Entreprises (DCE) nécessaire au Marché Public en Procédure Adaptée (MAPA) dont devra faire l'objet le projet de construction du local communal abritant le Tennis Club

Le Conseil, après en avoir délibéré

**\*Emet** un avis favorable

\***Accepte** le devis de la société CF AQUITAINE (24560 ISSIGEAC) pour un montant de **1200€ (TVA non applicable)\*Autorise** le Maire ou à défaut l'Adjoint à signer toutes les pièces nécessaires.

Monsieur Florent CLEUET reprend part à la séance

VOTES : 14	Dont 1	procuration(s)	POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION(S) : 0
------------	--------	----------------	-----------	------------	-------------------

10. LOTISSEMENT LA GRANGETTE : LANCEMENT MARCHÉ PUBLIC EXTENSION RESEAU ASSINISSEMENT - 2020/0051

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il est nécessaire de lancer une procédure de marché public pour l'extension du réseau assainissement afin de desservir le futur lotissement.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

\***Autorise** Monsieur le Maire à lancer le marché public et à signer toutes les pièces nécessaires.

VOTES : 15	Dont 1	procuration(s)	POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION(S) : 0
------------	--------	----------------	-----------	------------	-------------------

11. LOCAL TENNIS CLUB : LANCEMENT MARCHÉ PUBLIC - 2020/0052

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il est nécessaire de lancer une procédure de marché public pour la construction du local mis à disposition du Tennis Club.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

\***Autorise** Monsieur le Maire à lancer le marché public et à signer toutes les pièces nécessaires.

VOTES : 15	Dont 1	procuration(s)	POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION(S) : 0
------------	--------	----------------	-----------	------------	-------------------

12. BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE - 2020/0053

Monsieur le Maire propose de procéder aux écritures suivantes :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-2313 : Constructions	0.00 €	27 691.73 €	0.00 €	0.00 €
R-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	0.00 €	0.00 €	0.00 €	27 691.73 €
<b>TOTAL 041 : Opérations patrimoniales</b>	<b>0.00 €</b>	<b>27 691.73 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>27 691.73 €</b>
D-2121 : Plantations d'arbres et d'arbustes	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2152 : Installations de voirie	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2183 : Matériel de bureau et matériel informatique	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>3 000.00 €</b>	<b>3 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-2312-201801 : AMENAGEMENT ZONE HUMIDE	0.00 €	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-201901 : RESTAURATION CHATEAU	0.00 €	282 511.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-201902 : LOCAL TENNIS CLUB	0.00 €	110 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-201901 : RESTAURATION CHATEAU	372 511.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>402 511.00 €</b>	<b>402 511.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>405 511.00 €</b>	<b>433 202.73 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>27 691.73 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>27 691.73 €</b>		<b>27 691.73 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

\***Emet un avis favorable.**

\***Autorise** le Maire ou l'adjoint délégué à signer les pièces nécessaires

VOTES : 15	Dont 1	procuration(s)	POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION(S) : 0
------------	--------	----------------	-----------	------------	-------------------

13. PERSONNEL COMMUNAL : RECRUTEMENT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE - 2020/0054

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3 1 ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter temporairement un personnel pour accroissement d'activité aux services techniques

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

\***DECIDE** le recrutement direct d'un agent contractuel occasionnel pour accroissement temporaire d'activité pour une période allant du 01.11.2020 au 30.04.2021 inclus ;

**\*DIT** que cet agent assurera des fonctions d'agent aux services techniques pour une durée hebdomadaire de service de 15 heures. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice B 353/ M 329;

Les crédits correspondants seront inscrits au budget ;

**\*Dit** que Monsieur le Maire est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement ;

**\*Dit** que la présente décision concerne également le renouvellement éventuel du contrat d'engagement dans les limites fixées par l'article 3 1° de la loi du 26 janvier 1984 précitée si les besoins du service le justifient.

**\*Autorise** le Maire ou à défaut l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires.

VOTES : 15	Dont 1	procuration(s)	POUR :15	CONTRE : 0	ABSTENTION(S) : 0
------------	--------	----------------	----------	------------	-------------------

#### 14. SM DROPT AVAL : APPROBATION PLURI ANNUEL ET GESTION DES COURS D'EAU - 2020/0055

Vu la délibération n°DE\_2016\_17 du 7 avril 2016 du syndicat mixte ouvert EPIDROPT ayant décidé de porter la révision du programme pluriannuel de gestion des cours d'eau 2020-2030 et élaboration du dossier de déclaration d'intérêt général du bassin versant du Dropt,

Vu l'arrêté interpréfectoral Lot-et-Garonne, Gironde- Dordogne, n° 47-2020-08-05-002 en date du 5 août 2020 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique préalable à la Déclaration d'intérêt général et autorisation loi sur l'eau pour une partie du bassin versant du Syndicat Mixte du Dropt Aval.

Vu la délibération n° DE\_2019\_021 du 9 septembre 2020 du Syndicat Mixte du Dropt Aval, portant validation du programme pluriannuel de gestion des cours d'eau (PPGCE) sur le territoire du syndicat mixte du Dropt Aval,

Monsieur le Maire explique que cette étude et déclaration d'Intérêt Général (DIG) permettra d'avoir une feuille de route pour 10 ans et de bénéficier d'un accompagnement de partenaires financiers avec un montant maximum de subventions de 80%.

La Déclaration d'Intérêt Général permettra également au syndicat d'obtenir une servitude de passage pour réaliser les travaux et ainsi de mettre de l'argent public sur des fonds privés (cours d'eau du domaine privé, sauf pour le Dropt domaniale).

Monsieur le Maire ou président précise que le futur programme étalé sur 10 ans présente plusieurs types d'actions : la gestion du lit mineur (13 actions), l'aménagement du bassin versant (4 actions), le suivi et bilan du PPGCE (2 actions), l'amélioration de la communication (4 actions), la gouvernance et ressources humaines (2 actions). Il permettra aux élus d'avoir un panel d'actions. Le comité syndical définira chaque année un programme en cohérence avec les moyens financiers de la collectivité et les attentes des partenaires financiers.

**Il explique que le commissaire enquêteur, s'est tenu à la disposition du public pour recevoir ses observations dans les conditions suivantes :**

**Mairie d'Allemans-du-Dropt : Jeudi 27 août 2020, de 9h00 à 12h00**

**Mairie de Duras : Jeudi 27 août 2020, de 14h30 à 17h30**

**Mairie de Monségur : Mardi 8 septembre 2020, de 9h00 à 12h00**

**Mairie de Gironde-sur-Dropt : Jeudi 10 septembre 2020, de 9h00 à 12h00**

**Mairie d'Issigeac : Vendredi 18 septembre 2020, de 14h00 à 17h00**

**Communauté de communes Portes sud Périgord à Eymet : Vendredi 25 septembre 2020, de 14h00 à 17h00**

Considérant que le Programme Pluriannuel de Gestion des Cours d'Eau 2020-2030 et élaboration du dossier de déclaration d'intérêt général du bassin versant du Dropt, tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé, conformément aux articles du code de l'environnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**\*décide** d'approuver le Programme pluriannuel de gestion des cours d'eau 2020-2030 et élaboration du dossier de déclaration d'intérêt général du bassin versant du Dropt tel qu'il est annexé à la présente,

La présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de l'EPCI et mairies des communes membres pendant un mois.

**\*Autorise** le Maire ou à défaut l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires.

VOTES : 15	Dont 1	procuration(s)	POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION(S) : 0
------------	--------	----------------	-----------	------------	-------------------

#### 15. CIMETIERE COMMUNAL : RETROCESSION DE CONCESSION - 2020/0056

Vu le code général des collectivités territoriales et plus spécialement son article L2122-22, 8° :

Considérant la demande de rétrocession présentée par Mme PAU Huguette domiciliée RN21 à COLOMBIER (24560) et Monsieur SARRAZIN Jean-Jacques domicilié HLM St esprit à EMBRUN (05200) et concernant la concession funéraire dont les caractéristiques sont les suivantes :

-Acte d'achat de concession en date du 24.10.1989

-Concessions PERPETUELLE B7 et B8 (NOUVEAU cimetière)

-Au montant réglé de 731.76€

Monsieur le maire expose au conseil de Mme PAU et M. SARRAZIN, acquéreurs des concessions ci-dessus, se proposent aujourd'hui de les rétrocéder à la commune.

Celles-ci n'ayant pas été utilisées jusqu'à ce jour et se trouvant donc vide de toute sépulture, Mme PAU et M. SARRAZIN déclarent vouloir rétrocéder les-dites concessions, à partir 24.10.2020, à la commune afin qu'elle en dispose selon sa volonté, contre le remboursement de la somme de 731.76€

Le Conseil après en avoir délibéré :

**\*Adopte** la proposition du Maire et l'autorise, ou à défaut l'adjoint délégué, à établir l'acte de rétrocession aux conditions suivantes :

**\*\***les concessions funéraires B7 et B8 situées dans le nouveau cimetière sont rétrocédées à la commune au prix de 731.76€

**\*\***Cette dépense sera imputée sur les crédits inscrits au Budget et versée à Mme PAU Huguette.

**\*Autorise** le Maire ou à défaut l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires.

VOTES : 15	Dont 1	procuration(s)	POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION(S) : 0
------------	--------	----------------	-----------	------------	-------------------

**PRESENTS** : CASTAGNER Jean-Claude, BIROT Patrick, ~~CAPILLON Claude-Marie~~, CLEUET Florent, ~~DE BEER Liesbeth~~, DE LAPOYADE Eliane, DELMARES Sébastien, DUBOIS Françoise, DUBOIS Eric, ~~DUMONT Bernadette~~, GACHET Isabelle, LETOURNEUR-RENEE Marie-Chantal, ~~NOBLET Jessica~~, VANTOMME Guy, VITRAC Jean-Pierre.

16. **PROCURATION(S)**: CAPILLON Claude-Marie à DELMARES Sébastien

17. **ABSENT(S) EXCUSE(s)** : CLEUET Florent, NOBLET Jessica, VANTOMME Guy, DE BEER Liesbeth, DUMONT Bernadette.

18. **ADRESSAGE : DENOMINATION DES VOIES ET DES CHEMINS - 2020/0057**

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Le Conseil après en avoir délibéré :

**\*Décide** la création des voies libellées suivantes et **autorise** le Maire ou l'adjoint délégué à signer les pièces nécessaires.

#### CHEMIN

- |                           |                             |
|---------------------------|-----------------------------|
| 1. Chemin de Bournaquel   | 10. Chemin du Bout des Près |
| 2. Chemin de la Caussade  | 11. Chemin du Capitaine     |
| 3. Chemin de la Frégère   | 12. Chemin du Faurissou     |
| 4. Chemin de la Grangette | 13. Chemin du Lavoir        |
| 5. Chemin de la Soule     | 14. Chemin du Michella      |
| 6. Chemin des Amoureux    | 15. Chemin du Moulin        |
| 7. Chemin des Chanoines   | 16. Chemin du Careyrou      |
| 8. Chemin des Ecoliers    |                             |
| 9. Chemin des Eyères      |                             |

#### IMPASSE

- |                               |                             |
|-------------------------------|-----------------------------|
| 1. Impasse Bel-Air            | 6. Impasse Font Lagarde     |
| 2. Impasse de l'Ancienne Gare | 7. Impasse Sauveterre       |
| 3. Impasse du Bout des Près   | 8. Impasse Blanche          |
| 4. Impasse du Bout du Monde   | 9. Impasse du Doyen Amblard |
| 5. Impasse du Tertre          | 10. Impasse du Vent         |
|                               | 11. Impasse Perdue          |

#### PASSAGE

- |                               |                           |
|-------------------------------|---------------------------|
| 1 Passage de la Baleine       | 5 Passage des Hirondelles |
| 2 Passage de l'Hôtel Caunière | 6 Passage de la Paix      |
| 3 Passage Ghislaine Barthé    | 7 Passage du Mercadil     |
| 4 Passage Des Sorcières       | 8 Passage du Moulin       |

#### PLACE

- |                         |                               |
|-------------------------|-------------------------------|
| 1 Place de la Capelle   | 6 Place du Palais des Evêques |
| 2 Place de l'Eglise     | 7 Place du Peyrat             |
| 3 Place du Bari Paillou | 8 Place Mestraillat           |
| 4 Place du Foirail      | 9 Place Saint Félicien        |
| 5 Place du Mercadil     | 10 Place du Doyen Amblard     |

**ROUTE**

- 1 Route de Beaumont
- 2 Route de Castillonnes
- 3 Route de la Côte
- 4 Route de St Aubin de Lanquais
- 5 Route de Saint-Léon
- 6 Route de Villereal
- 7 Route d'Eyrenville
- 8 Route du Lac
- 9 Route du Vignoble

**RUE**

- |                               |                           |
|-------------------------------|---------------------------|
| 1 Rue Armand de Gontaut Biron | 17 Rue Edmond Lial        |
| 2 Rue Bertrand de Pouget      | 18 Rue Ernest Esclangon   |
| 3 Rue Clovis                  | 19 Rue Grand'Rue          |
| 4 Rue de Beauvau              | 20 Rue Jean Chèvre        |
| 5 Rue de Cardenal             | 21 Rue Mestraitlat        |
| 6 Rue de la Croix de l'Orme   | 22 Rue Michel Jeury       |
| 7 Rue de l'Ancienne Poste     | 23 Rue Raymond Barrière   |
| 8 Rue de la Paix              | 24 Rue Saint Cybard       |
| 9 Rue de la Saucisse          | 25 Rue Saint Félicien     |
| 10 Rue de l'Oustal            | 26 Rue Sauveterre         |
| 11 Rue des Justices           | 27 Rue Sédus              |
| 12 Rue des Petites Boucheries | 28 Rue Simone Grignon     |
| 13 Rue du Bari Paillou        | 29 Rue Tabatou            |
| 14 Rue du Docteur Perrin      | 30 Rue Tour de Ville      |
| 15 Rue du Mercadil            | 31 Rue de l'Ancien Temple |
| 16 Rue du Porche              |                           |

**SENTIER**

- 1 Sentier de la Banège
- 2 Sentier du Cimetière

**VOIE**

- 3 Voie Romaine

**LOTISSEMENT**

→ Lotissement La Loge du Prévot

VOTES : 10	Dont 1	procuration(s)	POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION(S) : 0
------------	--------	----------------	-----------	------------	-------------------

\*\*\*\*\*

\*\*\*